



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 13/11/2022
Reçu en préfecture le 13/11/2022
Publié le 
ID : 018-200000933-20221107-2022_11_084-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 25 octobre deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle Jacques Prévert d'Argent-sur-Sauldre, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 7 novembre 2022 Délibération n° 2022-11-084

Modification du tableau des effectifs portant ouverture d'un poste d'adjoint technique (catégorie C) pour assurer les fonctions de gardien de déchèterie

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 23

Nombre de votants : 28

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Pascal MARGERIN, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Didier RAFFESTIN a donné pouvoir à M. Sylvain DUVAL,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,
M. Olivier JACQUINOT a donné pouvoir Mme Cécile ABDELLALI,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Pascal MARGERIN.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Florence LEDIEU, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Alexandre CERVEAU, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT et M. Joël COULON.

Secrétaire de séance : M. Pascal VILAIN.

Dans le contexte de développement des filières à « Responsabilité Elargie du Producteur », dites « REP », permettant d'organiser la collecte et le traitement de certains flux de déchets via des éco-organismes agréés par l'Etat et financés au moyen d'écocontribution, la gestion de la déchèterie avec deux gardiens devient très difficile.

Or, si nous voulons déployer les nouvelles filières REP localement (déchets du BTP, articles de bricolage et de sport) et détourner ainsi tous les déchets concernés des filières de traitement payantes, nous devons renforcer notre équipe actuelle, composée de deux gardiens (adjoints techniques de catégorie C) à temps complet.

Outre les missions d'accueil, d'orientation, de conseil et de contrôle des dépôts effectués par les usagers, les missions des gardiens de déchèterie relevant uniquement de l'exploitation du site sont nombreuses, de plus en plus rigoureuses, et par conséquent chronophages.

Il s'agit :

- Du tri des déchets dangereux. Déposés en vrac par les usagers en raison des consignes drastiques de collecte et de leur dangerosité, les déchets dangereux font l'objet d'un tri par les gardiens qui doivent les répartir au sein des 23 filières différentes qui existent.
- Du marquage de l'électroménager, condition pour que la CDC puisse percevoir les soutiens de cette filière.
- De la correction des erreurs de tri effectuées par les usagers dans les bennes, notamment pour la benne d'encombrants non valorisables considérée à tort par beaucoup d'usagers comme une benne « tout-venant » dans laquelle se retrouvent régulièrement du petit électroménager, des déchets dangereux ou des déchets valorisables (bois, cartons), mais également pour la benne de gravats qui contient régulièrement du plastique, du bois, du plâtre et même de l'amiante.
- Du chargement des déchets verts. Deux bennes de déchets verts sont chargées quotidiennement sur le site prenant chacune 45 minutes pour le chargement et le tassage.
- Du compactage des bennes. Six bennes à quai sont tassées deux fois par jour en site ouvert.
- De la gestion des enlèvements : contrôle de l'état des stocks présents sur site, transmission des demandes d'enlèvement aux différents collecteurs, gestion des cas particuliers (électroménagers professionnels, déchets dangereux en quantité supérieure au contenant de transport), tenue du registre des déchets sortants, accueil des transporteurs pour les rotations.
- Des tâches annexes : enregistrement des plaques d'immatriculation, facturation des professionnels en dépassement de volume, distribution de bacs OM et composteurs, bâchages débâchages des bennes, nettoyage, fermeture des conteneurs etc.

Considérant que la déchèterie enregistre en moyenne 200 passages par jour, et au regard du temps d'exploitation du site évalué à 8 heures quotidiennes, le temps consacré à l'accueil, au conseil, à l'orientation et au contrôle de chaque usager est d'environ deux minutes. Cela peut sembler correct pour orienter un usager qui n'a que des cartons à déposer et connaît bien le site. Mais, cela devient beaucoup moins simple quand le chargement du véhicule est multi-déchets ou lorsque l'usager vient à la déchèterie davantage pour se débarrasser que pour effectuer un tri correct de ses déchets.

Dans ces conditions et eu égard au nécessaire déploiement des nouvelles filières REP, qui vont une nouvelle fois engendrer du temps d'exploitation supplémentaire, il est proposé d'ouvrir un poste de gardien de déchèterie sur le garde d'adjoint technique de catégorie C au sein de la Communauté de communes, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 octobre 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : CREE un emploi permanent de gardien de déchèterie dans le grade d'adjoint technique (catégorie C, filière technique) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 2 : PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Article 3 : APPROUVE le tableau des effectifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Envoyé en préfecture le 13/11/2022

Reçu en préfecture le 13/11/2022

Publié le

ID : 018-200000933-20221107-2022_11_084-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE
TABEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Grade	Cat.	Durée hebdo.	Poste	Effectif budg.	Effectif pourvu				Emploi vacant	ETP pourvus
					Titulaires		Non titulaires			
					TC	TNC	TC	TNC		
EMPLOIS PERMANENTS										
FILIERE ADMINISTRATIVE				8	4	2	0	0	2	5,0
Directeur général des services	A	35	DGS	1	1					1
Attaché	A	35	DGS	1					oui	0
Attaché	A	35	Dév éco	1	1					1
Attaché	A	35	Chef de projet Petite ville de demain	1		1				0,9
Attaché	A	35	Chargé de mission GPECT	1					oui	0
Rédacteur principal 2ème cl	B	4	Gestion REOM	1		1				0,1
Rédacteur	B	35	Instructeur ADS	1	1					1
Adjoint adm	C	35	Secrétaire	1	1					1
FILIERE CULTURELLE				1	1	0	0	0	0	1
Bibliothécaire	A	35	Coordinateur culturel	1	1					1
FILIERE TECHNIQUE				6	3	0	0	0	2	3
Technicien	B	35	Resp. environnement	1					oui	0
Adjoint tech	C	35	Gestion service env.	1	1					1
Adjoint tech	C	35	Ambassadeur du tri	1					oui	0
Adjoint tech	C	35	Agent polyvalent - gardien de déchèterie	3	2					2
SANITAIRE ET SOCIALE				1	1	0	0	0	0	1
Assistant socioéducatif	A	35	Animatrice RAM	1	1					1
EMPLOIS NON PERMANENTS										
FILIERE ADMINISTRATIVE				1	0	0	0	0	0	0
Attaché	A	35	Chargé de mission PLUi	1						0
FILIERE TECHNIQUE				1	0	0	1	0	0	1
Technicien	B	35	Contrat de projet pour contrôles SPANC	1			1			1
TOTAL				18	9	2	1	0	4	11,01

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal VILAIN

La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/11/2022 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.